

RÉUNION PUBLIQUE N*2

4 OCTOBRE 2022

Comment avons-nous choisi le territoire où implanter le projet ?

- A Rimont, la proposition principale qui nous a été faite était dans des locaux privés, or nous cherchions un espace **public**.
- A Rimont, une seule commune nous accueillait, ici les différentes communes de la vallée ont proposé de se **fédérer** autour du projet
- La réponse si positive des habitant.es lors de **la réunion publique en juillet** a souligné pour nous l'évidence de venir développer notre projet en Barguillère.

Choix du lieu en Barguillère

- Trois endroits nous ont été proposés : un bâti dans le centre village de **Bénac**, un terrain en bord d'Arget dans la périphérie de **Bénac** et l'ancien camping municipal à **Serres-sur-Arget**.

Pour choisir entre ces belles propositions, la rencontre avec 2 services a été primordiale :

- Le 14 septembre, un duo d'une élue et d'une membre de l'association les Clés-rièrent est allé rencontrer **ÉCORCE**, une association qui promeut **l'éco-construction** (c'est-à-dire la création ou la rénovation d'un bâtiment avec des matériaux naturels et locaux, en économisant de l'énergie, en s'intégrant au paysage et en garantissant confort et santé dans l'habitat) pour demander des conseils pratiques en matière de construction et de rénovation.
- Les élu.es ont demandé au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (**CAUE**), un service d'aide aux élu.es en terme d'urbanisme, de venir **étudier les 3 lieux** et de rendre un avis quant à celui qui serait le plus pertinent pour implanter le projet.

Un architecte est venu pour faire la visite le 21 septembre, nous a donné un avis oral et va rendre pour mi-décembre un état des lieux des forces et contraintes de chaque lieu.

- **Conclusion** : même si la rénovation est normalement plus pertinente que la construction en termes d'utilisation de ce qui est déjà présent, ce n'est pas le cas pour ce bâti proposé à Bénac qui nécessite trop de changement pour passer d'habitat à lieu de santé et d'accueil de public. Le bâti est trop grand pour nous (1000 m²), sur deux étages donc difficile d'accès (et impossible pour PMR), et demande trop de travaux de transformation. Il serait dommage de tout détruire pour reconstruire.

Puis, finalement, entre les deux terrains proposés celui de **l'ancien camping municipal de Serres-sur-Arget** paraît le plus pertinent : pour la taille de son terrain qui permet d'envisager beaucoup de projets en extérieur, pour l'ensoleillement plus important qui bénéficiera au bâtiment et diminuera la consommation énergétique, pour la proportion de terrain plus éloigné de l'Arget et donc hors de la zone de

risque important d'inondation, pour les installations sanitaires, et électriques déjà présentes.

Cela implique donc de construire le lieu qui accueillera le projet !

Que construit-on et comment ?

- L'association est en discussion avec une association de Pau, **Santéritoire**, qui travaille spécifiquement sur le thème de l'architecture dans la santé et accompagne des projets de construction avec des artisans locaux.
- Nous espérons réfléchir ensemble à la partie architecturale et paysagère du lieu. D'ailleurs, si certaines personnes sont motivées pour avancer sur ce sujet, quelles que soient leurs connaissances en architecture, il est possible de créer un **groupe de travail**, et nous pourrions en discuter à la fin de cette réunion.

Structure juridique et financement

- Nous choisissons de rester sous le statut **d'association** pour ouvrir le centre de santé ainsi que le tiers-lieu, suite aux conseils de notre comptable, du réseau Hameaux de Santé que nous avons rejoint, et de la Fédération Nationale des Centres de Santé.
Ce qui nous plait dans l'association c'est que ce seront les habitant.es qui auront la **majorité dans les prises de décision** pour le lieu via le conseil d'administration.
- Les différentes communes qui participent au projet ont décidé de s'associer pour être propriétaires ensemble du lieu, et qu'il soit ainsi **public**. La **partie immobilière du projet sera donc portée par ce collectif de communes**, sous une nouvelle forme juridique (appelée Société d'Economie Mixte Locale - SEML) et sera financée par des fonds européens, régionaux, départementaux etc...
Pour ces financements, nous sommes accompagné.es par plusieurs structures que vous connaissez peut-être : le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), Triple A (Agence Ariège Attractivité) et nous avons le soutien de la présidente du département, Christine Tequi.
- Depuis septembre les élu.es et les Clés-rièrent travaillent ensemble sur **la ré-écriture du dossier**, afin de s'aligner sur un projet commun porté d'une seule voix, comme un contrat moral entre ces deux parties, et évidemment pour répondre aux demandes de financement et communiquer sur le projet. La fin de cette rédaction est prévue fin octobre.

Prochaines dates

- **19 octobre** : Présentation du projet à l'agglo avec Paul Cayrol, maire de Bénac.
- **Fin décembre** : Dépôt de notre projet pour demander la subvention européenne FEDER
- **3e réunion publique ?**